Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260929-DELIB20260929N3-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.

Etaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / LIPOVAC Anne-Sylvie donne pouvoir à DANG Isabelle-Laure / CHABILAND Annabelle donne pouvoir à BOLIVARD Régis / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à VIVIEN-MOISON Véronique

Etait absent : néant.

Secrétaire de séance : M. Régis BOLIVARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

5. Décisions modificatives budgets commune et assainissement exercice 2026

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

A – Budget assainissement 2026 :

À la suite de l'effondrement du réseau d'assainissement situé rue Du Guesclin, il a été nécessaire de mettre en place des caissons destinés au stockage temporaire des eaux usées. Ces eaux doivent faire l'objet d'un pompage hebdomadaire. Ces opérations ont débuté en octobre 2025 et doivent se poursuivre jusqu'à l'achèvement des travaux de réfection du réseau d'eaux usées rue du Puits Robidou, prévu fin octobre-début novembre 2026.
Le montant des prestations de pompage s'élève à 90 853,63 € HT pour la période allant jusqu'au mois de mai 2026. À cette somme s'ajoutent les factures des mois de juin, juillet et août 2026, déjà reçues, pour un montant total de 24 176,30 € HT, ainsi qu'un montant estimatif de 10 500 € HT par mois jusqu'à la fin estimée des travaux.

Le coût prévisionnel total des opérations de pompage est ainsi estimé à 146 529,93 € HT, alors que les crédits actuellement ouverts au budget s'élèvent à 132 000 € HT. Il convient donc d'inscrire des crédits supplémentaires afin de permettre le règlement de l'ensemble des dépenses correspondantes.

Par ailleurs, à compter de l'exercice 2025, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en place une redevance de performance des systèmes d'assainissement, calculée sur les consommations de l'année 2025 et exigible en 2026. Le montant de cette redevance s'élève à 10 731 €. Cette dépense n'ayant pas été prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2026, aucun crédit n'a été inscrit à ce titre au chapitre 014 « Atténuations de produits » - compte 706129 « Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte ». Il est donc également nécessaire de prévoir les crédits pour le règlement cette facture.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260929-DELIB20260929N3-DE

En matière de recettes de fonctionnement, le budget primitif 2026 prévoyait une recette de 8 000 € au titre de la Participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC). Toutefois, les permis de construire déposés en 2026 ne généreront pas de recettes au titre de la PFAC car les achèvements de travaux seront enregistrés en 2027. Il convient par conséquent de réduire de 8 000 € les recettes de fonctionnement initialement prévues à ce titre.

Compte tenu de ces différents éléments, et afin de financer les dépenses supplémentaires nécessaires tout en tenant compte de la diminution des recettes de fonctionnement, il est proposé de modifier l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, inscrit en recettes d'investissement au budget 2026, à hauteur de 70 000 €.
Ainsi, l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 en recettes d'investissement serait portée de 91 874,23 € à 21 874,23 €.

Afin de maintenir l'équilibre de la section d'investissement, cette diminution de 70 000 € des recettes d'investissement doit être compensée par une augmentation de l'emprunt d'équilibre.
Le montant de l'emprunt d'équilibre serait ainsi porté de 792 567,77 € à 862 567,77 €.

Enfin, afin de régulariser les écritures relatives aux avances versées dans le cadre des travaux de la station d'épuration, il convient d'ouvrir, en dépenses et en recettes d'investissement, des crédits à hauteur de 19 647,69 €.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est nécessaire de procéder à une décision modificative n°1 au budget primitif 2026 du budget Assainissement, afin d'ajuster les crédits budgétaires en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative au budget Assainissement 2026, conformément aux écritures budgétaires présentées dans le tableau ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 011: charges à caractère générale		**002 Résultat d'exploitation reporté**	
compte 611 sous-traitance	47 000,00 €	002 Résultat d'exploitation reporté	70 000,00 €
014 Atténuation de produits		**chapitre 70 Ventes de produits fabriqués**	
compte 706129 reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	15 000,00 €	prestation de service compte 704 Travaux	-8 000,00 €
TOTAL DEPENSES	**62 000,00 €**	**TOTAL RECETTES**	**62 000,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 041: Opérations patrimoniales		**Chapitre 10 Dotation fonds divers et réserves**	
compte 2315 installations	19 647,69 €	compte 1068 autres réserves	-70 000,00 €
		Chapitre 041 Opérations patrimoniales	
		compte 238 avances versés	19 647,69 €
		chapitre 16 Emprunts	
		compte 1641 emprunts en euros	70 000,00 €
TOTAL DEPENSES	**19 647,69 €**	**TOTAL RECETTES**	**19 647,69 €**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260929-DELIB20260929N3-DE

B – Budget commune 2026 :

Lors du vote du budget primitif 2026, certaines recettes avaient été estimées, notamment les dotations de l'État, le fonds départemental des droits de mutation et les remboursements d'assurance liés aux rémunérations du personnel. D'autres recettes, dont les montants n'étaient pas connus à cette date, n'avaient pas été inscrites, notamment la taxe forfaitaire sur les terrains nus devenus constructibles et la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport reversée par la Communauté de communes Bretagne Romantique.
Les notifications définitives et les encaissements réalisés nécessitent ainsi un ajustement des crédits de recettes de fonctionnement.
Concernant les dépenses, la commune a perçu une dotation de l'État au titre de l'accompagnement financier de la Petite Enfance pour l'exercice 2025, qui aurait dû être encaissée par le SIVU Anim'6. Il convient dès lors de prévoir les crédits nécessaires afin de régulariser cette situation.
Par ailleurs, concernant une base de taxe foncière sur les propriétés bâties d'une entreprise située dans le périmètre du pacte fiscal, celle-ci a été requalifiée par les services fiscaux de local professionnel en établissement industriel. Cette requalification a entraîné une révision importante de la base d'imposition. À ce jour, la commune n'a pas encore reçu la notification définitive des produits de fiscalité directe locale correspondants de la Direction régionale des finances publiques. Il convient toutefois d'anticiper le reversement à la Communauté de communes Bretagne Romantique dans le cadre du pacte fiscal, sans préjuger d'un éventuel ajustement des crédits au cours du dernier trimestre 2026.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder aux ajustements des crédits budgétaires nécessaires en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 161 458 euros au budget commune 2026, comme détaillé ci-dessous.

BUDGET COMMUNE 2026 – DM1			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 67: charges spécifiques		**chapitre 013 Atténuation de charges**	
compte 673 Titre annulé sur exercice antérieur	24 500,00 €	compte 6419 remboursement sur rémunération de personnel	28 443,00 €
		compte 6479 remboursement	3 472,00 €
014 Atténuation de produits		autres charges	
compte 739215 Reversement	136 958,00 €		
Conventionnel de fiscalité		**chapitre 73 Impôts et Taxes**	
		compte 73223 Fonds départemental	12 562,00 €
		droits de mutation	
		chapitre 731 Fiscalité locale	
		compte 73138 autre taxe /urbanisation	65 095,00 €
		compte autres taxes/transport	1 572,00 €
		chapitre 74 Dotations et participations	
		compte 74111 DGF	5 767,00 €
		compte 741121 Dotation de solidarité rurale - DSR	45 183,00 €
		compte 741127 Dotation nationale de péréquation DNP	-2 004,00 €
		compte 742 Dotation élus locaux	408,00 €
		chapitre 77 Produits spécifiques	
		compte 773 mandats annulés ou atteint	960,00 €
TOTAL DEPENSES	**161 458,00 €**	**TOTAL RECETTES**	**161 458,00 €**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260929-DELIB20260929N3-DE

Vu l'avis favorable des membres de la commission des finances en date du 21 septembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),

- **Valide** la décision modificative au budget assainissement 2026 présentées ci-dessus d'un montant de 19 647,69 € en dépenses et en recettes d'investissement portant ainsi les crédits inscrits au budget à la somme de 1 499 482,79 € au lieu de 1 479 835,10 € et de 62 000 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement portant ainsi les crédits inscrits au budget à la somme de 340 000 euros

- **Valide** la décision modificative au budget commune 2026 présentées ci-dessus d'un montant de 161 458 € en dépenses et en recettes de fonctionnement portant ainsi les crédits inscrits au budget à la somme de 4 370 365.87 € au lieu de 4 208 907.87 €

- **Autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Régis BOLIVARD